

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 avril à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de Primarette, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Serge MERCIER, Maire.

Présents : MERCIER Serge, FAVRE-PETIT-MERMET Patricia, ROSTAING Jean-Pierre, CICOCELLA Sébastien, HUMBERT Régis, MONIN Florence, FANJAT Pierre, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth

Absent excusé : GAS Marcel, ROMATIF Julien, GENTIL Dominique

Secrétaire de séance : Patricia FAVRE-PETIT-MERMET

Date de convocation : le 18 avril 2024

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Tous les participants ont eu connaissance du compte-rendu du précédent conseil. Monsieur le Maire en rappelle néanmoins les grands titres et les délibérations prises. Aucune remarque n'est formulée. Ces précisions apportées, l'ordre du jour peut être développé :

PROCURATION

GAS Marcel donne procuration à CICOCELLA Sébastien

ORDRE DU JOUR

- Délibération pour tenue d'un débat relatif aux orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)
- Délibération pour la dénomination de notre école communale
- Délibération pour décision modificative budgétaire
- Travaux voirie — bâtiments
- Compte-rendu des commissions communales et intercommunales
- Urbanisme
- Courriers reçus
- Questions diverses

Délibération pour tenue d'un débat relatif aux orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable)

Il est rappelé que par délibération du 24 octobre 2022, le Conseil Communautaire d'Entre Bièvre et Rhône a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, défini les objectifs poursuivis par la procédure, fixé les modalités de concertation avec le public et défini les modalités de collaboration avec les communes membres.

Depuis la prescription de l'élaboration du PLUi, les élus, accompagnés par un groupement de bureaux d'études, ont travaillé sur le diagnostic du territoire et le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Conformément aux modalités de collaboration qui ont été définies, un travail étroit a été mené avec les communes dans le but de construire un document intégrant les enjeux et problématiques locaux. Les Personnes Publiques Associées ont également été invitées à plusieurs réunions pour suivre la procédure. La concertation avec le public et l'information sur les avancées du projet ont aussi été assurées, dans les conditions fixées par la délibération du 24 octobre 2022. De plus, l'ensemble des Conseils municipaux a été convié à une réunion de présentation du PADD le 06 mars 2024 à Agnin.

Toutes les communes de la Communauté de communes sont maintenant appelées à débattre des orientations du projet de PADD. Un débat sur les orientations générales du projet de PADD aura également lieu au sein du Conseil Communautaire d'Entre Bièvre et Rhône.

Le document contenant les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables a été transmis aux membres du conseil municipal dans le respect des obligations légales. Un exposé visuel et oral est présenté au Conseil Municipal, de manière à permettre aux membres du Conseil municipal de débattre sur les orientations générales du PADD.

Les orientations générales du PADD sont présentées :

Axe 1 -Offrir un cadre de vie agréable et résilient face au changement climatique

Orientation 1 -Préserver le socle naturel, agricole et paysager qualitatif du territoire

- 1.1 Mettre en valeur les espaces agricoles et améliorer la relation ville -campagne
- 1.2 Protéger et restaurer la biodiversité présente sur le territoire
- 1.3 Préserver et mettre en valeur les identités paysagères du territoire
- 1.4 Préserver et mettre en valeur les patrimoines historiques, architecturaux et paysagers

Orientation 2 -Adapter le territoire au changement climatique

- 2.1 Privilégier et faciliter un urbanisme bioclimatique et sobre en consommation foncière
- 2.2 Préserver la ressource en eau face au dérèglement climatique
- 2.3 Conditionner le développement au niveau et à l'intensification attendue des risques naturels
- 2.4 S'engager pour la sobriété énergétique et la production d'énergies renouvelables

Axe 2 -Favoriser le développement d'un territoire au cœur des dynamiques régionales

Orientation 1 –Privilégier un développement économique durable, diversifié et structuré

- 1.1 Favoriser la création d'emplois locaux et l'accueil des entreprises
- 1.2 Engager un développement qualitatif et structuré des zones d'activités
- 1.3 Favoriser le développement des activités agricoles et sylvicoles et anticiper les mutations en cours
- 1.4 Développer les activités touristiques

Orientation 2 -Proposer une offre en habitat qualitative et diversifiée aux habitants

- 2.1 Assurer une attractivité du territoire par une croissance démographique adaptée et cohérente
- 2.2 Diversifier l'offre en logement pour répondre aux besoins de tous les ménages
- 2.3 Encadrer le développement de l'habitat pour proposer une offre qualitative

Orientation 3 -Organiser le territoire pour accompagner son développement

- 3.1 Renforcer les centralités urbaines et villageoises
- 3.2 Agir pour des mobilités plus durables

Après la présentation des orientations générales du PADD effectuée, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert.

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.151-1 et suivants, et R 151-1 et suivants, relatifs au PLU et à son élaboration,

VU le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.153-12 relatif au débat du PADD,

VU les statuts de la Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône,

VU la délibération du 24 octobre 2022 prescrivant l'élaboration du PLUi sur les 37 communes du territoire d'Entre Bièvre et Rhône, définissant les objectifs poursuivis, fixant les modalités de concertation avec le public et fixant les modalités de collaboration entre la Communauté des communes et les communes qui la composent,

VU la présentation des orientations générales du PADD annexée à la présente délibération.

Le Conseil municipal a pris connaissance du projet du PADD transmis dans le cadre de l'élaboration du PLUi en cours d'élaboration par Entre Bièvre et Rhône et prend la délibération suivante.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal, par 10 voix pour, 0 contre et 0 absentions :

Acte que le débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi a eu lieu lors de la présente séance du conseil municipal, Précise que :

- La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle sont annexées les orientations générales du projet de PADD.
- La Communauté de communes délibérera de son côté sur la tenue d'un débat sur les orientations du projet de PADD.

Autorise Monsieur le Maire, à signer en tant que de besoin, toutes les pièces afférentes à ce dossier et ce dans la limite de ses compétences.

Délibération pour la dénomination de notre école communale

Le Maire indique qu'il appartient au Conseil Municipal de décider de la dénomination de l'école communale. L'équipe enseignante a travaillé sur ce point et plusieurs propositions sont ressorties. 41 élèves ont voté à bulletin secret. Ils ont assisté au dépouillement et les 2 premiers noms qui ont eu le plus de voix sont :

- l'école des loups
- Marcel Jay (1909-1944 - ancien instituteur et secrétaire de mairie – résistant)

A son tour, le Maire demande à l'équipe municipale de faire un choix entre ces 2 noms.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, décide de donner comme nom à l'école communale : l'école Marcel JAY.

Délibération pour décision modificative budgétaire

Sur les conseils de la trésorerie, il y a lieu de modifier le budget comme ci-dessous :

les comptes liés à une opération de cession ont été servis dans le budget alors qu'ils ne doivent pas l'être au stade de la prévision.

Il s'agit des comptes :

- recettes de fonctionnement = 7751 - chap.75 = 4000€
- recettes de fonctionnement = 7761 - chap.042 = 9170.24€
- dépenses de fonctionnement = 6751 - chap.042 = 13170.24€
- recettes d'investissement = 2182 - chap.040 = 13170.24€ - dépenses d'investissement = 192 - chap.040 = 9179.24€ Ces comptes sont à supprimer.

- dépenses d'investissement = 21312 – chapitre 21 = 229 650.38 Ce compte est à modifier.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte ces modifications.

Travaux voirie - bâtiments

Voirie

L'intercommunalité a fait refaire la route des Coches par l'entreprise Marchand.

Bâtiments

Écoles

Nous avons installé des onduleurs dans les baies de brassage informatique afin de répondre aux recommandations du SDIS. En effet, lors d'une coupure d'électricité, et compte tenu du changement de technologie de la téléphonie (box internet), les moyens de communication sont coupés. Pour garantir leurs maintiens, nous devons assurer l'alimentation électrique du matériel. Coût : 264.00 € HT.

Le matériel pédagogique de l'école et les outils informatiques de la bibliothèque utilisent les connexions wifi. Ces connexions étaient instables et nous avons déployé des antennes de répétition du signal pour un montant de 192.40 € HT.

Église

Nous avons commandé des travaux pour le nettoyage des fientes de pigeons et la remise en état des grillages dans le clocher. Les travaux seront réalisés en mai par l'entreprise ZAPPA, seul prestataire ayant répondu favorablement à notre demande sur 4 consultations. Le coût de l'opération est de 5 304 € HT.

Signalétique

Deux consultations ont été réalisées pour la signalétique de notre commune. Nous avons retenu la proposition de la société Pubalpes. Celle-ci sera débattue en commission prochainement.

Mobilier urbain

Deux panneaux d'affichage obligatoires (un pour la mairie et un pour l'école) seront installés courant juin pour un montant de 4 262€ HT.

Conformément au budget voté, cinq bancs seront posés d'ici l'été pour un budget de 3 465 € HT.

Abri bus

Les travaux de l'abri bus ont repris pour finaliser ce projet qui a été enclenché depuis plusieurs années par l'AADP. Merci aux bénévoles qui ont œuvré à sa préservation. Le budget est de 1 500 € HT. L'abri accueillera prochainement une boîte à livres.

Compte-rendu des commissions communales et intercommunales

Commission PCS du 10 avril 2024

La commission avait invité le Lieutenant Seffouhi, Chef de la caserne des pompiers de Beaurepaire, afin de l'interroger sur les risques gaz, inondations et feux de forêt de la commune. Il s'est montré rassurant sur le risque gaz, en précisant que l'exploitant avait la possibilité de limiter des tronçons de la conduite proche de la fuite, évitant ainsi de confiner ou d'évacuer les 156 habitations concernées par l'emprise du gaz sur l'étendue de la commune. Quel que soit le risque, il conseille d'avoir une salle des fêtes de secours ainsi

qu'un poste de commandement bis si la salle Plissonnier et la mairie doivent être évacuées. Sur les risques inondations et feux de forêt, il suggère d'envoyer régulièrement, aux personnes ayant communiqué leurs adresses mail, des messages de prévention (élaguer les branches basses des arbres sains qui risquent de perturber l'écoulement des eaux en cas de crue, entretien de la végétation pour les propriétaires riverains de cours d'eau afin de limiter les ruissèlements lors des fortes pluies, supprimer les embâcles (accumulation de bois mort) dans le lit de la rivière. Veiller à ce que les chemins d'accès aux habitations soient accessibles aux véhicules de secours. Il a conclu son intervention sur l'anticipation des risques par la prévention plutôt que la réaction.

Prochaine réunion le mercredi 15 mai à 20h30.

Commission vie associative du 19 avril 2024

Préparation des olympiades de Primarette le samedi 6 juillet. Le principe est d'organiser des jeux en famille par équipe de 2 au minimum avec un adulte et un enfant dans chaque épreuve. L'équipe peut être constituée de plusieurs adultes et plusieurs enfants, dans ce cas ils choisissent quel adulte et quel enfant participeront aux différentes épreuves. Nous limiterons le nombre d'équipes à 16. Ces olympiades seront ouvertes aux habitants de Primarette et à ceux des communes voisines. Les épreuves plus physiques se dérouleront sur le pré communal (course en sac, tir à la corde, course avec pieds attachés et relais) les plus ludiques sur le terrain de boules (lancer d'anneaux, Molki simplifié, tir à l'arc avec flèches en plastique, approcher des boules de pétanque dans une cible au sol, et sur le mini city, tir de ballon en mousse sur cibles dans la cage, lancer de ballon sur panier de basket. Les épreuves se dérouleront le matin et l'après-midi. Les conscrits tiendront la buvette et les élus du CMJ et groupe jeunesse proposeront des crêpes salées et sucrées. Des représentants des associations seront sollicités pour tenir les différents stands et compter les points. Les 3 premières équipes recevront les médailles d'or, d'argent et de bronze en fin de journée. La prochaine réunion sera consacrée à l'écriture du règlement et la création des affiches et flyers.

CCAS

Les comptes ont été validés à l'unanimité des présents.

Le budget 2024 a été présenté et adopté à l'unanimité.

L'équipe du CCAS a dressé le bilan du repas des aînés et a des pistes de réflexion.

En cas de renouvellement du repas à la salle des fêtes (espace convivial plus serein par rapport au restaurant où il y a plus de bruits et moins de place), il faudra prévoir davantage de serveurs afin de passer plus de temps auprès de nos aînés.

SIV (Syndicat Intercommunal de Voirie)

Le CDD de Jérémy Romatif arrive à son terme en juillet et devrait être remplacé par un CDI.

Le syndicat débutera l'émulsion dès que les conditions climatiques le permettront. Afin de compléter l'équipe, un saisonnier sera embauché pour la période d'émulsion.

Le syndicat a un projet d'achat d'une seconde épareuse. Les travaux de fauche devraient débuter début juin.

Conférence sur l'habitat EBER et Préfecture le 10 avril chez EBER

3463 logements sociaux

2/3 sur l'agglomération roussillonnaise

1 bailleur prépondérant : Alpes Isère Habitat pour 63 % du parc

Délai moyen d'attribution : 9 mois

CIA : Convention intercommunale d'attribution 4

orientations :

- Orientation 1 Agir sur l'offre de logements pour rééquilibrer le peuplement
 - Orientation 2 : Mieux répondre aux publics prioritaires
 - Orientation 3 : faciliter la mixité sociale et géographique - Orientation 4 : Animer suivre et évaluer le CIA
- État d'avancement :

Septembre 2023 : Validation lors au conseil communautaire de septembre

Novembre 2023 : Avis favorable du comité responsable du plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (dit PALHDI en Isère) Depuis décembre 2023 : La CIA est dans le circuit des signatures :

- EBER
- les bailleurs de logements sociaux possédant ou gérant du patrimoine sur le territoire concerné ;
- les titulaires des droits de réservation sur ce patrimoine dont le préfet du département et Action Logement

La CIA s'appliquera dès sa signature sur les 37 communes d'EBER pour une durée de 6 ans Un Bilan sera fait à mi-parcours et sera l'occasion de réévaluer les objectifs d'attribution. PPGDID : Plan Partenarial Gestion de la Demande et d'Information du Demandeur

Urbanisme

DP Bruchon Camille pour l'isolation par l'extérieur

DP Nicolet Mickaël pour des panneaux photovoltaïques

DP Carcel Daniel pour des panneaux photovoltaïques

Date prochain conseil municipal :

Jeudi 23 mai à 20h30